

Image not found or type unknown



Achat bien immobilier et succession

Par **baude**, le **15/04/2009** à **16:42**

Bonjour,
Nous sommes actuellement en location et voulons le rester mais nous désirons investir dans un bien immobilier secondaire, nous sommes divorcés tous les 2 avec des enfants et nous ne souhaitons pas nous pacser ni nous marier avant 3 ans.
Ma question est de savoir si l'un d'entre nous décède, je pense que la part investie par le défunt revient directement aux enfants alors que faut-il faire pour que le bien reste en totalité au concubin.
merci d'avance pour votre réponse.